



## Assoc pour organisation de soirée

Par **nicdat**, le **18/07/2011** à **15:47**

Bonjour,

Voilà, j'ai 19ans et je compte monter mon association avec des amis dans le domaine de l'organisation de soirées Hard-dance- music (il s'agit du hardstyle, hardcore... : styles très prisé aux Pays-bas)

Il existe en France, une assoc n°1 dans ce domaine, mais qui organise avant tout des voyage en bus vers les festival de cette univers musical : Trip and Teuf.

Nous nous voulons vraiment organiser nos propre soirée, et pour ceux, faire appel a l'organisation "Envie d'agir" par laquelle nous pourrions obtenir un financement, seul élément qui pose problème pour nous ( nous aurions besoin d'entre 1500 et 2000€ pour la première)

J'ai déjà une petite expérience dans ce domaine puisqu'avec le soutien de mes profs de BTS (tourisme) et d'une assoc de mon coin j'ai déjà organiser une soirée de ce style appeler "L'Hard-Eu-Smile" (250 entrée, 1400e de bénéf pour l'assoc)

Si je post ici, c'est donc pour avoir plus d'infos concernant les autorisations...

Pour la vente d'alcool ? (doit on obtenir une licence ? sachant que de toute manière je ne compte pas avoir la licence IV)

La 1ère soirée doit se dérouler en salle des fêtes, et ramenerais entre 200 et 350 personnes, faut il d'autres autorisations particulières ???

Merci de votre aide qui s'avèrera précieuse :)

Par **Tisuisse**, le **20/07/2011** à **22:34**

Bonjour,

Ce type de problème a déjà été traité dans les colonnes de ce forum. Une simple recherche vous permettra de trouver vos réponses et elles ne sont pas encourageantes.

A défaut, une déclaration en mairie et en préfecture est indispensable.

Pour l'alcool, si vous ne disposez pas de la licence 4, oubliez tout alcool à l'exception du cidre ou de la bière.